



LES AVENUES : UN PATRIMOINE VIVANT AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT POUR COMPIEGNE

À l'attention des habitants du quartier des Avenues et des membres de l'Association des Avenues de Compiègne

Compiègne, le mardi 14 octobre 2025

Chers habitants du quartier des Avenues,

Chers membres de l'association,

Nous souhaitons redire tout notre attachement profond à ce quartier emblématique, dont nous connaissons la valeur historique, patrimoniale et paysagère.

Les échanges réguliers que nous entretenons avec votre association et de nombreux habitants témoignent de l'intérêt partagé que nous portons à la préservation et à la mise en valeur de ce quartier unique.

Depuis le XVIII^e siècle, les Avenues participent à la beauté de Compiègne et à son identité. Elles constituent un atout majeur pour le rayonnement touristique de la ville et un lieu de promenade privilégié pour l'ensemble des Compiégnois.

C'est pourquoi nous portons une attention toute particulière aux travaux, aux aménagements et à la gestion quotidienne de ce site exceptionnel.

Notre objectif est clair : préserver le caractère naturel et harmonieux des Avenues, garantir la cohérence architecturale et paysagère, et inscrire chaque décision dans une vision exigeante, durable et partagée.

Cela suppose une programmation pluriannuelle rigoureuse, loin des promesses irréalistes ou des postures de circonstance.

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées dans vos doléances, qui traduisent un attachement sincère à la qualité du cadre de vie.

Nous tenons à vous apporter ici des réponses concrètes et argumentées à chacune de vos propositions.

1) Vente de l'annexe de l'ancienne église anglicane

L'acquisition de l'église anglicane par la Ville a été décidée à la demande des habitants et avec notre plein soutien — dont celui du groupe de Daniel Leca, à l'exception de M. Diot — afin d'en assurer la protection patrimoniale.

M. Diot s'y était alors opposé avec virulence, invoquant des motifs financiers, et refusait que la Ville se porte acquéreur de ce bien.

Nous avons, pour notre part, toujours considéré qu'un tel édifice, emblématique du patrimoine compiégnais, devait impérativement rester dans le domaine public et ne pas être cédé à un opérateur privé.

Concernant les annexes, un contentieux est actuellement en cours, à l'initiative de M. Diot. Il est utile de rappeler que la vente de ces annexes répondait précisément à la demande insistante qu'il formulait alors : celle de réduire le coût global de l'acquisition. Le voir aujourd'hui contester cette même opération illustre une incohérence politique manifeste, à laquelle nous ne céderons pas.

Nous attendons sereinement la décision de justice avant d'agir.

Si l'acquéreur devait se retirer, nous renoncerions probablement à la vente, et déciderions de la destinée des salles après un examen technique et financier approfondi de nos possibilités.

Toute autre annonce précipitée ou opportuniste serait contraire à l'intérêt général.

2) Projet de panneaux au Rond-Royal

Nous vous le redisons clairement : nous partageons votre opposition à toute installation qui banaliserait ou dénaturerait le Rond-Royal. Aucun projet de cette nature ne sera autorisé.

Le Rond-Royal doit rester un espace de promenade et de contemplation, et non un lieu d'affichage.

Nous veillerons à maintenir sa cohérence visuelle et historique, en lien avec les associations de sauvegarde du patrimoine. Même si nous souhaitons valoriser les Avenues, nous ne céderons jamais à des solutions faciles qui nuiraient à leur image.

En revanche, nous pourrions envisager avec vous la création d'un recueil historique numérique, à partir des archives et témoignages, consultable en ligne ou via des QR codes discrets permettant d'informer sans dénaturer les lieux. Nous comptons sur votre association pour y travailler à nos côtés.

3) Fonctionnement des CILQ

Nous entendons votre demande d'une meilleure représentativité et compétence au sein des comités d'intérêt local.

Une révision du fonctionnement de ces structures est en cours afin de renforcer la transparence, la concertation et l'expertise de leurs membres.

Nous veillerons à ce que les habitants des Avenues y soient mieux associés et que des personnalités reconnues pour leur compétence en urbanisme, patrimoine ou environnement puissent y contribuer. Cette réflexion, loin d'être propre au CILQ des Avenues, est engagée à l'échelle municipale.

Le découpage géographique, la composition, la gouvernance et les modalités de participation seront réexaminés.

Si la démocratie participative est désormais au cœur de nos décisions, il est néanmoins essentiel de rappeler que, in fine, c'est bien le Conseil municipal qui tranche.

Nous reviendrons prochainement vers les habitants avec un cadre d'expression démocratique renouvelé, fondé sur l'exigence et la transparence où la concertation sera centrale et l'information des membres renforcée. Nous espérons que votre association y prendra toute sa place.

4) Désignation d'élus délégués de quartier

Nous veillerons évidemment à ce qu'un élu référent clairement identifié soit de nouveau désigné pour les Avenues, résidant ou engagé localement, afin d'assurer un dialogue continu et réactif entre la Ville et les riverains, comme nous l'avons toujours fait.

À l'occasion du renouvellement de mars 2026, ces désignations seront revues pour garantir proximité et efficacité.

5) Programmation pluriannuelle des travaux et patrimoine végétal

Cette approche correspond à notre méthode, et nous avons vocation à l'approfondir. Un travail de planification des interventions sur les Avenues a déjà été engagé (voir annexe). Cette programmation permettra d'assurer la continuité des efforts d'entretien, de restauration et de valorisation paysagère.

Nous souhaitons aller plus loin : dès le début du prochain mandat, nous proposerons un travail prospectif partagé, débouchant sur un contrat de programmation pluriannuelle entre la Ville et les habitants. Ce sera un gage de transparence et de confiance — sans rigidité excessive, afin de garder la souplesse nécessaire à la gestion locale.

Par ailleurs, nous veillerons à une gestion exemplaire du patrimoine végétal : suivi sanitaire des arbres, protection des sols, replantations selon les règles de l'art et diversification raisonnée des essences. La qualité paysagère et écologique des Avenues fait partie intégrante de leur identité et de leur attractivité. Dans le même esprit, nous souhaitons créer une liste municipale des arbres remarquables de Compiègne, à l'image de ce qu'a entrepris la Ville d'Angers. Cette démarche permettra d'identifier, protéger et valoriser les arbres les plus anciens, les plus rares ou les plus emblématiques de notre patrimoine naturel. Elle s'accompagnera d'un suivi scientifique et technique, en lien avec les services municipaux, les associations et les spécialistes du paysage, afin de garantir leur préservation dans la durée. Cette démarche s'inscrira naturellement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme et de la refonte de l'AVAP, pour faire du patrimoine végétal une composante à part entière de la politique patrimoniale de Compiègne.

6) Protection du quartier dans la refonte de l'AVAP et la loi ZAN

Nous partageons votre objectif d'une préservation renforcée du caractère original des Avenues. Dans le cadre de la refonte de l'AVAP et de la mise en œuvre de la loi ZAN, nous défendrons des règles exigeantes et adaptées :

- Interdiction des matériaux plastiques, recours au bois et à la pierre naturelle, maintien des allées gravillonnées et des dispositifs historiques (potelets, chaînes, lisses).

- L'esprit du lieu — promenade, agrément et nature — restera pleinement respecté.
- Nous croyons aussi que la valorisation du patrimoine doit passer par la sensibilisation.
- À ce titre, nous engagerons, avec les écoles, les associations et les services du patrimoine, des actions de médiation pour faire découvrir aux Compiégnois et aux visiteurs l'histoire naturelle et urbaine des Avenues.

7) Protection du patrimoine bâti et vigilance sur les travaux

Nous réaffirmons notre engagement pour la protection des villas et maisons remarquables des Avenues. Nous soutenons les démarches de classement ou d'inscription au titre des Monuments historiques, notamment celles portées par votre association. La vigilance sur les travaux privés sera renforcée afin d'éviter toute dénaturation. Nous veillerons aussi à la préservation des bâtiments comme enjeux, tels que la villa Marcot, les anciennes écuries derrière la résidence du golf, dans une logique de sauvegarde cohérente du patrimoine local.

8) Circulation, vitesse et rodéos urbains (8 et 9)

La sécurité des Avenues demeure une priorité.

Des contrôles de vitesse réguliers sont déjà effectués, et nous envisageons l'installation de radars préventifs mobiles pour dissuader les comportements dangereux. Concernant les rodéos urbains, des opérations conjointes de la police municipale et nationale sont menées régulièrement.

De nouvelles mesures techniques et dissuasives seront déployées dans les prochains mois. Ces priorités seront intégrées dans nos propositions sur la sécurité et la lutte contre les incivilités, qui figureront au cœur de nos engagements pour le prochain mandat.

9) Stationnement et incivilités

Nous partageons vos constats.

Le stationnement sauvage ou abusif fera l'objet de contrôles renforcés, notamment aux abords des établissements scolaires et des allées principales. Les infractions seront verbalisées plus systématiquement, après une période de sensibilisation accrue, afin de préserver la vocation des Avenues comme espace de promenade et patrimoine commun.

10) Nuisances Avenue de la Division-Leclerc

Nous sommes conscients des nuisances causées par certaines activités artisanales.

La Ville poursuivra le dialogue avec les professionnels concernés pour trouver une solution concertée, et, le cas échéant, réaménager ou supprimer des zones de stationnement sous-utilisées, dans le respect des riverains et de leurs besoins. Un important travail a déjà été mené sur ce sujet, mais les efforts pour verdir, intégrer et dissimuler les zones de stationnement doivent se poursuivre, afin d'en améliorer l'insertion paysagère.

Par ailleurs, en cas de présence de véhicules abandonnés ou stationnés depuis une longue période, des démarches sont engagées pour leur retrait, afin de libérer l'espace public et de préserver la qualité du cadre de vie.

11) Fête foraine et manifestations

Les nuisances générées par la fête foraine ont été considérablement réduites cette année, grâce à un important travail de régulation et de médiation. Nous continuerons à limiter les impacts sonores et environnementaux, tout en préservant l'esprit populaire et festif de cet événement traditionnel. Une réflexion complémentaire sera menée sur le calendrier et les dispositifs d'accueil, dans un dialogue ouvert avec les habitants.

S'agissant des Masters de Feu, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'une belle réussite populaire, dont l'impact pour la ville est largement positif et les nuisances plutôt bien maîtrisées. Des contrôles renforcés sur le stationnement et la circulation ont été mis en place et seront poursuivis lors des prochaines éditions, afin d'assurer à la fois la fluidité du trafic et la tranquillité des riverains.

12) Circulation des cyclistes

Nous partageons la volonté d'un usage apaisé des mobilités. Des actions de sensibilisation aux bons usages de la route par les vélos et de verbalisation seront poursuivies à l'égard des cyclistes ne respectant pas les sens interdits afin d'assurer la sécurité de tous. C'est le sens de décisions récentes, accompagnées de communications ciblées, pour encadrer la circulation de vélos dans les rues piétonnières.

13) Enfouissement des réseaux

Nous soutenons le programme progressif d'enfouissement des lignes électriques sur les axes historiques du quartier (avenue Napoléon, allée des Avenues). Ce chantier sera conduit en coordination avec les concessionnaires, selon les priorités budgétaires définies en début de mandat, en tenant compte des travaux prévus à l'échelle de la ville.

14) Conteneurs de collecte et mobilier urbain

Nous partageons votre souhait d'un mobilier urbain plus esthétique et mieux entretenu. Le remplacement progressif des conteneurs vétustes a débuté, et une réflexion est en cours sur des modèles adaptés au caractère patrimonial du quartier.

Les bancs, potelets et éléments de voirie feront l'objet d'un plan d'entretien renforcé, avec un soin particulier porté à l'harmonisation visuelle et à la suppression des matériaux inadaptés.

Cette réflexion s'inscrira dans l'élaboration d'une charte du mobilier urbain à l'échelle de la ville, afin d'assurer l'unité esthétique des aménagements et de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel des Avenues.

15) Préservation d'ensemble du quartier

Enfin, nous voulons redire notre volonté d'agir avec vous, dans la durée, pour préserver ce quartier d'exception. Les Avenues sont un symbole du Compiègne historique et vivant, un modèle d'équilibre entre patrimoine, nature et qualité de vie.

Notre méthode restera la même : concertation, exigence et constance. Plus largement, nous souhaitons inscrire l'avenir du quartier dans une logique de contrat de quartier. Ce cadre formalisé associera la Ville, les riverains et les associations à la définition d'objectifs partagés sur six ans : entretien, circulation, patrimoine, sécurité, propreté. Il sera un outil concret de pilotage et de transparence, fidèle à notre méthode.

Conclusion

Nous vous remercions pour la qualité et la précision de vos propositions.

Nous partageons avec vous la conviction que les Avenues méritent une attention à la hauteur de leur valeur. Nous continuerons à agir, avec sérieux et transparence, pour préserver leur âme et préparer leur avenir, dans un esprit de respect et de dialogue.

Ensemble, dans un esprit d'unité et de respect du patrimoine, nous continuerons à faire des Avenues un modèle d'équilibre entre mémoire, nature et modernité, fidèle à l'identité de Compiègne.

Avec toute notre considération et notre engagement,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Président de l'ARC



Daniel LECA
Conseiller municipal de Compiègne
Vice-Président de la Région Hauts-de-France

ANNEXE : LES TRAVAUX RECENTS DANS LE QUARTIER LES AVENUES – SAINT-LAZARE

Voirie :

- Fourniture et pose de rondins bois avenue de la Division Leclerc y compris suppression potelés métalliques : 30 000€
- Fourniture et pose de rondins bois au carrefour Royal : 12 500€
- Réfection d'une sente piétonne aux abords du « Le Régalis » boulevard des Etats-Unis : 26 000€
- Élargissement d'un trottoir près de l'Institution Jean-Paul II avenue de la Faisanderie : 13 000€
- Création d'un cheminement piétonnier avenue du Baron de Soultrait : 2 500€
- Reprise partielle par le service voirie des trottoirs rue Maurice Barrès au niveau des entrées suite à des travaux d'assainissement : 2 000€
- Modification de la réglementation de la vitesse :
 - Passage à 30km/h rue des Réservoirs
 - Remise à 50km/h avenue de Grande-Bretagne

Éclairage public :

- Création d'un point d'éclairage public aux abords du parking rue Ferdinand Bac : 5 000€
- Renforcement éclairage public de 3 passages piétons avenue Royale : 11 400€
- Intervention sur le réseau éclairage public avenue de Grande-Bretagne : 3 200€
- Fourniture et pose d'un panneau lumineux limitation de vitesse 50km/h avenue de Grande-Bretagne: 4 000€
- Remplacement de feu de signalisation avenue de la Faisanderie : 4 800€
- Renforcement de l'éclairage public passages-piétons rond-point des Nations-Unis : 13 000€
- Renforcement de l'éclairage public projecteurs encastrés carrefour Royal: 6 200€
- Fourniture et pose de deux panneaux lumineux pour alerter de la présence du radar avenue du 1er septembre : 8 000€

Bâtiment :

- Travaux de plomberie à la Maison de l'Europe : 8 000€
- Rénovation des peintures menuiseries extérieures Grandes Écuries du Roi : 120 000€
(aile Saint-Lazare / pavillon concierge et accueil rue Victor Hugo)

Annexe : Les travaux récents dans le quartier les Veneurs

Voirie :

- Travaux réfection peinture bornes et chaînes avenue de la Résistance (1 tronçon) : 6 000€
- Aménagement d'une place de stationnement PMR rue Fournier Sarlovèze : 13 000€
- Création d'un îlot séparateur et pose de balises pour sécurisation rue Joseph Leprince : 9 600€
- Affaissement de chaussée rue de Clamart : 6 000€
- Fourniture et pose d'un panneau lumineux « attention piétons » près du Collège Jacques Monod : 8 000€

Éclairage public :

- Rénovation éclairage de 3 passages piétons avenue Royale : 11 400€
- Remplacement d'un contrôleur neuf armoire feux tricolore rue de Pierrefonds : 4 700€

- Installation d'une lanterne d'éclairage public complémentaire rue de l'Orangerie : 1 500€

Bâtiments :

École Saint-Lazare

- Isolation coupe-feu de l'ancien dortoir et de la tisanerie de la maternelle : 10 000€
- Achat d'un abris de jardin pour stockage jeux extérieurs pour la primaire, posé par les services : 1 700€
- Reprise complète du faux plafond avec isolation des deux salles de classe de l'étage avec ajout de ventilateurs en régie : 3 000€
- Changement d'une partie des menuiseries de la primaire : 35 000€